



Edition du "REVEIL DU NORD" Lille

Bureaux : 39, rue Pauvree, ROUBAIX et 2, place de l'Hotel-de-Ville, TOURCOING

LA MUTUALITE ET LES Assurances Sociales

Le récent Congrès départemental de la Mutualité à Hautmont, dont nous avons marqué l'importance, a eu sa suite heureuse au Congrès national de Lyon. Ce sont les vœux des Mutualistes du Nord qui ont été adoptés et ont inspiré ceux des Mutualistes de France.

En suivant l'action féconde de l'Union mutuelle du Nord, nous donnons ci-dessous un passage du remarquable discours prononcé à Hautmont par M. Daniel-Vincent, tel qu'il a été sténographié pour paraître dans le Bulletin trimestriel des Sociétés de secours mutuels de notre région.

Au congrès de Lille de 1921, a été scellé un pacte d'alliance entre le mouvement de la Mutualité française, et le mouvement de la Mutualité française, par vos soins et sous vos auspices, en ce qui la concerne, sur le terrain de l'assurance sociale.

Lorsque le projet a été déposé, il s'est produit autour de ce document important, un renouveau de confiance, de confiance avec une assez grande tranquillité, parce que, quand une œuvre est peignée de bonnes intentions et lorsqu'elle est inspirée par un souci de justice, on peut attendre, à toutes les bonnes volontés, que se donnent rendez-vous. C'est ainsi qu'il en a été.

J'ai dit, de la première heure, que ce projet n'était pas cristallisé qu'il n'était pas définitif, que c'était un acte gouvernemental qui appelait toutes les collaborations.

La première, la vôtre, ne nous a pas manqué. Au sein de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales de la Chambre des députés, présidée par mon prédécesseur et ami M. Jourdain, le rapport établi par M. Granda a donné lieu à une vaste consultation qui a pris les formes d'une enquête nationale, ou ont été convoqués les représentants de la Mutualité, des groupements coopératifs, des syndicats patronaux, des syndicats ouvriers, des médecins, des pharmaciens, des mutualistes d'Alsace et de Lorraine où la loi est en application. C'est ainsi que, dans un puissant et unanime effort, le rapport de M. Granda se présente devant le Parlement comme la seconde édition revue et corrigée par nos soins, à tous, du projet de loi que j'ai déposé.

Ce n'est pas un projet d'adoption; c'est un projet qui appelle, pour le vivifier, pour le rendre fécond, pour lui donner toutes les chances de toutes les possibilités de réalisation et d'avenir, le large concours de tous ceux à qui la loi devra désormais s'appliquer. Telle est la méthode démocratique.

Nous devons ensemble nous attacher à ce que le projet conserve sa physionomie nationale, qu'il ne soit point altéré dans ses traits primitifs ni mutilé dans ses conséquences futures.

Les Mutualistes, qui, en ce sens des libéralités et qui ne se laissent pas facilement opacifier, ont la conviction que le projet de loi, par son caractère de nationalité, de justice, de large concorde, et de l'abandon de soi-même, il était nécessaire de convier tous les efforts à se rassembler dans la prévoyance obligatoire.

Il nous a inspiré une telle confiance, que nous avons eu l'audace de proposer, dans ce projet de loi, l'assurance sociale, et de nous adresser à vous, citoyens, cette sorte de dieu invisible, présent et quelquefois redoutable, qu'on appelle l'Etat, mais affirme la libre action des hommes qui, s'étant donné la parole, ont voulu s'engager.

La décentralisation était la conséquence nécessaire de l'autonomie. Pour travailler ensemble, il faut une limite aux efforts. Si les efforts s'amplifient au cadre de la nation, ceux qui les entraînent ne peuvent avoir la vie et l'activité de leur action; ils ne peuvent pas avoir le sens précis des responsabilités dans lesquelles ils se sont engagés.

C'est pourquoi, l'autonomie, le libre gouvernement par soi-même parait-il, le régionalisme de l'assurance sociale.

Tels sont les deux caractères que l'on doit opposer victorieusement aux critiques formulées contre le projet. Et combien se défendra-t-il par ses effets.

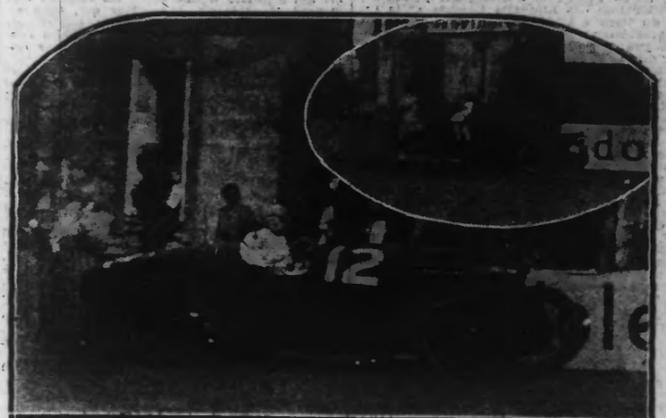
Une loi d'assurances sociales est une nécessité née de la guerre. Ceux qui ont vécu la guerre, ceux qui ont vu le sublime et splendide effort de tous les enfants de France pour libérer, avec le sacrifice de leur sang, le territoire national, ne peuvent pas ne pas éprouver dans la pensée et dans le cœur, la volonté de rendre à tous ceux qui se sont donnés à la Patrie, la reconnaissance de la Patrie elle-même. Ceux qui ont vu les sacrifices accomplis jour après jour, pour le patriotisme commun.

Il ne faut pas que la patrie reste pour eux un bien purement spirituel. Il faut qu'ils sentent qu'elle vit dans les institutions qui assurent dans la liberté et la dignité de leur travail, dans la tranquillité de leurs foyers et dans l'espoir de leurs enfants.

DANIEL-VINCENT. Député du Nord. Livre en quatre-vingt pages dans le BEVEIL MUTUALISTE.

Echos du Congrès de Lyon. Par notre envoyé spécial, E. POLYENT.

Le Grand-Prix de l'Automobile-Club



Nous avons dit hier que le vainqueur du Grand Prix de l'Automobile Club couru à Tours, avait été gagné par l'Anglais Seagrave. Notre photo montre le gagnant à son passage au virage de Samblancay. On voit en médaillon la voiture N° 11 de De Viscaya qui causa un grave accident en entrant dans la fosse. (Photo Branger)

LE PROCES D'ERNEST JUDET

Des témoins sont venus affirmer le patriotisme de l'accusé

Les débats du procès Ernest Judet se sont poursuivis cet après-midi devant la Cour d'assises de la Seine.

Le défilé des témoins cités par la défense continue.

Le Président Serré de Rivière.

Le président Serré de Rivière, fils du général qui fortifia nos frontières est appelé dès le début de l'audience, qui fut ouverte à une heure de l'après-midi.

On sait que le père de M. Serré de Rivière régla le plan de notre ligne de défense.

Le magistrat rappelle à la barre les souvenirs de son père et dit que son œuvre fut interrompue par ordre supérieur.

Un journaliste publia un jour, dit-il, une brochure : « La frontière ouverte ! » L'œuvre de mon père, restée inachevée, y était signalée.

Il fallut bien alors la terminer, cette œuvre; le journaliste, c'était Ernest Judet et le kalber disait : « Nous ne pouvons plus surprendre la France de ce côté là. » (Sensation.)

Pour moi, poursuit le témoin, j'ai toujours trouvé en M. Ernest Judet un patriote; il a passé sa vie à lutter contre les ennemis de la France. (Mouvement.)

M. Paul Painlevé.

M. Paul Painlevé, ancien ministre de la Guerre, vient déclarer que M. Ernest Judet fut son adversaire politique.

Au moment où j'ai quitté le pouvoir, M. Ernest Judet vint me voir. Il m'a offert de me communiquer des documents concernant la campagne que l'« Action Française » menait contre moi. Ces documents tendaient à prouver que l'« Action Française » désirait la défaite afin d'installer la monarchie. (Bruits dans la salle.)

Enfin M. Ernest Judet me parla de son projet de se retirer en Suisse et d'établir une correspondance franco-suisse.

M. Messimy.

M. Messimy, ancien ministre de la Guerre sénateur, estime que s'il a refusé les services que lui offrait M. Judet, fils d'officier, qui voulait s'engager, c'est parce qu'il devait rendre, là où il était, plus de service qu'à la tête d'une troupe.

J'ai jura, poursuit M. Messimy, à venir ici pour témoigner que l'homme qui fut un adversaire, est toujours resté un bon et ferme Français. (Sensation.)

M. de Nalèche.

C'est au nom de la presse parisienne que M. de Nalèche est entendu en ce qui concerne la censure.

M. de Nalèche déclare que la question fut maintes fois agitée, tant celle-ci brimait les journaux.

— Il est exact, ajoute-t-il, que la question de résister à la censure fut aussi examinée par les directeurs de journaux, d'où des suspensions.

M. Gauthier de Glagny.

M. Gauthier de Glagny affirme que jamais M. Ernest Judet n'a appartenu au parti boulangériste et il conte qu'en juin 1916, il reçut la visite de M. Paul Meunier.

Celui-ci lui annonça que la guerre prenait une tournure dangereuse et qu'il serait temps de faire intervenir le prince Napoléon.

Celui-ci remarqua me parut abracadabrante, conclut M. Gauthier de Glagny; le répondit que le prince Victor n'avait pas l'intention de créer des difficultés à la France en guerre.

Des Journalistes.

De nombreux journalistes ayant appartenu à la rédaction de « L'Eclair » déposent et insistent sur la grande puissance de labeur de M. Ernest Judet.

Horrible scène à bord d'un vapeur belge, à Dunkerque

Un chauffeur a défoncé à coups de talon le crâne d'un de ses camarades

En pleine nuit, vers une heure du matin, un drame de l'ivresse s'est déroulé à bord du navire belge « Nervier », actuellement amarré au quai n° 18. Un marin belge, au cours d'une rixe a été renversé par un de ses camarades du bord, d'origine norvégienne et lui a coups de talon de bottes dans le visage. Le mort a été rapé.

Les suites tragiques d'une bordée.

Chargé de 7.000 tonnes de charbon provenant de Philadelphie, le navire belge « Nervier » était entré il y a quelques jours au port de Dunkerque. Deux marins de ce navire, hier, avaient décidé de faire la brinque. Les cerveaux étouffés par les vapeurs d'alcool, ils remontaient à bord, vers une heure du matin, quand le chauffeur Johnsen Peter, plus gris que l'huile chercha soudainement querelle à son voisin Jules Poljean. Celui-ci ne répondit pas tout d'abord. Ce silence est le don d'envoyer Johnsen qui lui tomba dessus, le fit chanceler à terre et le narcela de coups de bottes.

Poljean, sous cette avalanche de coups ne tarda pas à perdre connaissance ce que voyant, son agresseur poussa la cruauté jusqu'à lui marteler le crâne de coups de talon de pied, dans l'intention manifeste de lui écraser le cerveau. (M. le capitaine des marins du vapeur, réveillés par le bruit du meurtre sur le pont, constatèrent la mort de Poljean et se jetèrent résolument sur la brute qui l'avait tué.)

Un coup de feu mystérieux.

C'est à ce moment qu'on perçut un coup de feu. On vit alors le meurtrier chanceler, son talon, et rouler sur le pont. Un projectile lui avait fracturé le fémur de la cuisse droite.

Peu après des gardiens de la paix accoururent, constatèrent les faits et avisèrent d'urgence M. Saugrain, commissaire de permanence, qui accompagné de son secrétaire le sous-brigadier Houssier, se rendit aussitôt à bord du « Nervier ». Pendant ce temps, le meurtrier ambulait hors, transporté par le meurtrier blessé à l'hôpital.

Le meurtrier.

La victime, Jules Poljean, né à Saint-Nicolas (Belgique), était âgé de 37 ans, il remplissait à la satisfaction de tous sur le « Nervier » les fonctions de maître de pont. C'était un brave marin qui ne comptait que des amis.

Son corps dont la tête paraît en bouillie a été transporté à la morgue.

Le docteur Buisson, médecin légiste, a examiné et relevé les traces de coups. L'analyse scientifique a été faite et complètement faite. Le praticien n'a pu déterminer la cause exacte de la mort.

L'autopsie dans ces conditions a été faite dans l'après-midi et M. le docteur Buisson adressera ensuite son rapport au Parquet.

Enquête laborieuse.

L'enquête de M. Saugrain s'est poursuivie durant toute la journée. Elle a été rendue laborieuse par ce fait que toutes les questions posées ont dû être traduites en langue étrangère. Les premiers renseignements au surplus furent des plus longs à obtenir. Il put seulement savoir que nous n'avons pas tant et retrouvons une double piste de la victime. Elle prouvait vraisemblablement de la balle qui avait été tirée.

Le mystère plane d'ailleurs sur ce point et l'on suppose cependant avoir été tiré par les soins, pour se défendre.

Johnsen aurait pu très bien tirer de sa poche un revolver, mais il n'aurait eu qu'à le tirer; la censure relevée du fémur, permet de former cette hypothèse. L'enquête se poursuit.

On suppose en outre, le coupable aura été son arme dans le bassin.

Le crime de la rue Mercier, à Lille

L'information judiciaire se poursuit activement

Les renseignements d'ordre moral fournis sur Boury sont défavorables.

L'enquête sur le crime de la rue Mercier se poursuit hier, avec une grande activité. Nous avons pu nous en rendre compte par les nombreuses altes et venues qui se sont effectuées de par et d'autre.

Par exemple, cette fois, les enquêteurs semblaient vouloir opérer dans le plus grand mystère et rien n'a transpiré de leurs démarches, ni, à plus forte raison, des résultats de leurs investigations.

C'est ainsi que nous avons remarqué que M. Perry, chef de la sûreté, s'était absenté de ses bureaux une grande partie de l'après-midi de mardi. M. Perry était parti vers une destination inconnue, en compagnie d'un de ses secrétaires.

Si nous avons pu savoir que ce déplacement était provoqué par l'affaire de la rue Alphonse Mercier, il nous a, par contre, été impossible d'en connaître le motif.

Madame Boury défend son mari avec fermeté.

Nous avons annoncé que Mme Boury avait l'espoir d'être autorisée à voir son mari dans la semaine d'hier, vers 11 heures, à la maison d'arrêt.

La femme de l'inculpé se rendit dans ce but, à l'heure précitée, au Palais de Justice, mais M. B. juge d'instruction, se refusa à lui délivrer le permis de communiquer autorisant cette visite. Peut-être le magistrat reviendra-t-il sur cette décision, lorsqu'il aura fait subir à Boury son premier interrogatoire, qui doit avoir lieu demain, jeudi.

Spontanément, Mme Boury s'est présentée, mardi, à deux reprises, dans les locaux de la sûreté, mais elle n'a pu y pénétrer.

A sa seconde visite, elle fut reçue par le magistrat, qui profita de cette circonstance pour poser à l'ex-cabaretier, quelques questions d'ordre moral.

A celles-ci, Mme Boury répondit avec beaucoup de fermeté et d'assurance, que son mari était innocent de l'assassinat de Jeanne Poncelet, le soir.

Elle, avec le même accent de sincérité, qu'à l'heure du crime, s'est-elle dit dans la nuit du 11 au 12 mai, vers minuit, son mari ne trouvait couché à ses côtés et cela, depuis 10 heures et demi du soir.

Mais, dit le magistrat, vous avez pu vous endormir et Boury profiter de cette circonstance pour s'éclipser.

Non, rétorqua Mme Boury. Je me souviens très bien que cette nuit-là, ainsi que cela m'arrivait assez souvent depuis quelque temps, je ne m'endormis que très tard.

C'est ainsi qu'entre minuit et minuit et demi j'étais allée au lit et que j'étais allée à la porte de voisins. Je ne suis que le matin, ce qui s'était passé et qu'il s'agissait de personnes très bien que cette nuit-là, ou était allée au lit et que j'étais allée à la porte de voisins.

Bricoleur et Cie.

Des renseignements d'ordre moral, concernant l'inculpé, continuent à parvenir avec abondance entre les mains de la police.

De ces communications, plus ou moins exactes, il résulte que Boury n'est pas un homme sympathique dans son quartier.

D'aucuns l'accusent d'être très violent. Ici, c'est un coiffeur qui prétend avoir été gratifié par lui d'un coup de tête dans le visage d'une discussion, pour un motif insignifiant. Là, c'est un voisin qui déclare que Boury battit à plusieurs reprises sa belle-sœur, Jeanne Poncelet, de sa main gauche, même de tels coups, que la malheureuse femme, dont le visage était tuméfié, n'osa plus sortir de chez elle.

D'autres affirment enfin que Boury avait une maîtresse, une demoiselle C..., et que par celle-ci il serait possible d'apprendre des choses fort intéressantes, etc., etc.

Naturellement, toutes ces indications devront être vérifiées pour qu'il soit possible d'en tenir compte.

Au total, Boury était ce qu'on appelle un « bricoleur ». C'est-à-dire qu'il était à son quart dans une boutique d'acier et en cherchant un autre à reprendre.

A un moment donné, il se rendit à une guinguette de Lamberville, dans la rue des Stations, dans les fossés du w.-c., dans le but de retrouver l'arme du crime et tous objets qui auraient pu être utiles à l'enquête.

Nous avons appris, hier matin, que ces recherches avaient été continuées dans un autre sens, ceci, très prochainement.

Il nous est revenu, en effet, que le service municipal des travaux de la ville de Lille avait été prévenu à cet égard.

Ref. on suppose à présent que le couteau à cran d'arrêt dont se servit l'assassin présumé pour commettre son crime, aurait pu être jeté par lui dans une bouche d'égout située à proximité de son domicile.

Le Monument aux Volontaires Américains



C'est aujourd'hui mercredi que les Etats-Unis célèbreront le 147e anniversaire de la déclaration d'indépendance américaine et c'est également ce jour-là que sera inauguré à Paris, place des Etats-Unis, le monument aux volontaires américains, élevé par souscription publique et qui est l'œuvre du statuaire Jean Boucher dont on voit la photo en médaillon. (Photo Manuel)

TROUBLANTES DISPARITIONS

Seznec n'a pas encore avoué mais il se montre inquiet

L'enquête relative à l'assassinat de M. Quemeneur se poursuit activement. Des policiers, depuis plusieurs jours, recherchent le cadavre du conseiller général dans la région de Dreux.

Où l'on parle à nouveau de la valise sanglante.

L'hypothèse des magistrats et des policiers est en effet que Seznec tua M. Quemeneur aux environs de Houddon. Au cas contraire, si l'on découvrait le cadavre de M. Quemeneur ou toute preuve irréfutable du crime, Seznec serait vraisemblablement conduit au parquet du lieu compétent, Dreux ou Versailles, suivant le cas, et le parquet de Brest devrait alors se saisir en faveur de ce parquet.

UNE AUTRE AFFAIRE QUÉMENEUR

Un ex-instituteur de Valenciennes a disparu depuis le 7 Avril

A-t-il été assassiné?

Allons-nous avoir, dans l'Est, une affaire Quemeneur? La police mobile de Nancy enquête en ce moment sur une disparition troublante et on se croit en présence d'un assassinat.

Le disparu est M. Constant-Paul Marchal, 37 ans, directeur d'école libre à Pierrepont, localité industrielle située dans la Meurthe-et-Moselle, non loin de Longwy.

M. Marchal, qui exerçait précédemment ses fonctions d'instituteur dans la région de Valenciennes, était venu en 1922 prendre la direction de l'école libre de Pierrepont. Le 7 avril dernier, le directeur d'école arrivait à Longwy, chez son frère, qui est, dans cette ville, facteur des postes; il y passa une partie des vacances de Pâques, jusqu'au 7 avril. A cette dernière date, il quitta Longwy en déclarant qu'il partait pour Nancy, où il avait des emplettes à faire, notamment un complet à acheter.

M. Marchal quitta son frère en lui donnant rendez-vous pour les vacances de Pâques. Depuis cette date, on ne l'a revu ni à Pierrepont, ni à Longwy, ni à Nancy, où il aurait dû se rendre.

HYGIENE MENTALE

Cette valise est à moi, a affirmé Seznec.

La police, qui en doute, va, aujourd'hui, interroger à ce sujet Mme Seznec, à Morlaix.

Seznec se méfie du flair des chiens policiers.

Seznec, au dépôt où il a passé la nuit, semblait ce matin complètement remis de l'état d'abattement et de fatigue où l'avait plongé son arrestation. Il s'informa auprès d'un inspecteur qui était venu le visiter ce matin du résultat des recherches et demanda si les chiens policiers qu'on employait étaient de quelque utilité.

Je doute, dit-il, qu'ils aient assez de flair pour découvrir un cadavre enferrmé sous deux mètres de terre.

Etrange question! à laquelle ne crut pas devoir répondre l'inspecteur.

l'interrogatoire de M. Vidal, aux environs de Houddon, tenait en laisse un berger d'Alsace réputé fameux parmi les détectives, à quatre pattes.

Aucune décision n'a encore été prise en ce qui concerne le transfert de l'inculpé à Brest; il est ajourné jusqu'au moment où seront terminées les recherches entreprises et seulement si elles ne donnent pas de résultat. Au cas contraire, si l'on découvrait le cadavre de M. Quemeneur ou toute preuve irréfutable du crime, Seznec serait vraisemblablement conduit au parquet du lieu compétent, Dreux ou Versailles, suivant le cas, et le parquet de Brest devrait alors se saisir en faveur de ce parquet.

UNE AUTRE AFFAIRE QUÉMENEUR

Un ex-instituteur de Valenciennes a disparu depuis le 7 Avril

A-t-il été assassiné?

Allons-nous avoir, dans l'Est, une affaire Quemeneur? La police mobile de Nancy enquête en ce moment sur une disparition troublante et on se croit en présence d'un assassinat.

Le disparu est M. Constant-Paul Marchal, 37 ans, directeur d'école libre à Pierrepont, localité industrielle située dans la Meurthe-et-Moselle, non loin de Longwy.

M. Marchal, qui exerçait précédemment ses fonctions d'instituteur dans la région de Valenciennes, était venu en 1922 prendre la direction de l'école libre de Pierrepont. Le 7 avril dernier, le directeur d'école arrivait à Longwy, chez son frère, qui est, dans cette ville, facteur des postes; il y passa une partie des vacances de Pâques, jusqu'au 7 avril. A cette dernière date, il quitta Longwy en déclarant qu'il partait pour Nancy, où il avait des emplettes à faire, notamment un complet à acheter.

M. Marchal quitta son frère en lui donnant rendez-vous pour les vacances de Pâques. Depuis cette date, on ne l'a revu ni à Pierrepont, ni à Longwy, ni à Nancy, où il aurait dû se rendre.

HYGIENE MENTALE

Cette valise est à moi, a affirmé Seznec.

La police, qui en doute, va, aujourd'hui, interroger à ce sujet Mme Seznec, à Morlaix.

Seznec se méfie du flair des chiens policiers.

Seznec, au dépôt où il a passé la nuit, semblait ce matin complètement remis de l'état d'abattement et de fatigue où l'avait plongé son arrestation. Il s'informa auprès d'un inspecteur qui était venu le visiter ce matin du résultat des recherches et demanda si les chiens policiers qu'on employait étaient de quelque utilité.

Je doute, dit-il, qu'ils aient assez de flair pour découvrir un cadavre enferrmé sous deux mètres de terre.

Etrange question! à laquelle ne crut pas devoir répondre l'inspecteur.



Le rire est le propre de l'homme. Vous rirez proprement en lisant la REVUE ILLUSTREE anti vient de paraître.